

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**24 juin 2019 à 20h30 en Mairie**

Le 24 juin 2019 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Tous sauf

**Absents représentés :** Pascal THEISEN par Marie-Claude HIMMEOSETTE, Yvonne THIMOND par Régis NOIZET, Jean-Paul BERNIER par Jérémie ARAQUE, Michel DAUTEUIL par Pierre QUILLERE, Romain GIRARDIN par Pascal POISSON, Brigitte LAGRUE par Micheline JACQUARD, Céline PECHART par Etienne DHUICQ, Jean-Paul COLMONT par Nelly GRIFFON

**Absents excusés :** Nathalie PIETREMENT VALENTE, Karine BOCQUET, Hélène D'ARAQUY

**Absents non excusés:** Morgane DOR, Jacky PINGRET

Olivier CHANOINAT, Trésorier, excusé

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

Monsieur Alain LAGNEAU, de l'association la BALISE présente au Conseil municipal le bilan de l'activité de l'association.

Communications

Information de la démission de Madame Hélène D'ARAQUY de son mandat de Conseillère municipale  
27/06/2019 - 15h Inauguration meuble en carton réalisé par les résidents de l'Hôpital et l'ACIP Oxygène  
27/06/2019 - 18h à Sézanne AG Plateforme Initiative puis conférence des Maires PETR  
28/06/2019 - 18h Conseil municipal jeune avec le Député E.GIRARDIN  
28/06/2019 - 19h Réunion publique à la Halle aux Veaux du Député E.GIRARDIN  
06/07/2019 - 21h Concert Rollin'And Tumblin  
13/07/2019 - Flambeaux + feu d'artifice + animation musicale  
14/07/2019 - Festivités fête nationale  
27/07/2019 - 20h45 Concert Bohemian Dust - Tribune to Queen  
24 et 25/08/2019 - Libération 2019

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 mai 2019**

*Adopté à l'unanimité*

**DELIBERATIONS**

**2019-9800 Extension de la maison médicale - attribution du marché**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,  
DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SARL AA MEREAU pour le lot n°7 Menuiseries Intérieures pour 135 000 € HT.

*Adopté à l'unanimité.*

**2019-9801 Extension de la maison médicale - avenant au lot n°12 Electricité**

L'entreprise EIFFAGE a proposé un avenant sur le lot n°12 électricité. Il s'avère que l'installation électrique de l'actuelle maison médicale est suffisamment dimensionnée pour ajouter l'extension. Le présent avenant

comprend donc cette modification et évite ainsi le paiement d'un abonnement tarif jaune plus couteux à court terme que le surplus de travaux nécessaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant d'un montant de 5 262,51 € HT proposé par l'entreprise EIFFAGE

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9802 Aménagement de sécurité sur la RD 41 - rue de la libération - attribution du marché**

Suite à la consultation réalisée, 4 offres ont été déposées pour le projet de travaux sur le mur situé à hauteur du 36 rue de la libération. Il s'agit ici de créer une surface de trottoir supplémentaire en reculant le mur voisin et en procédant à sa reconstruction en gabions.

<b>Entreprise</b>	<b>Prix</b>
POTHELET	30 662 € HT
COLAS	30 320 € HT
RVM	<b>30 042 € HT</b>
GOVERNE	35 530 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise RVM pour 30 042 € HT avec une tranche optionnelle de 2 955 € HT pour les éventuelles reprises de bordures et enrobés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9803 75ème anniversaire de la libération de Montmirail - demande d'aide financière**

Les dépenses prévues concernent la présence des reconstitueurs avec leur matériel et leurs véhicules, les concerts, frais de restauration, vin d'honneur, la communication (impression fascicules et publication presse). L'aide accordée dans le cadre du programme Leader est de 64% des dépenses hors taxe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet et le plan de financement présentés ci-dessus, et s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues

SOLLICITE une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020

AUTORISE le Monsieur Maire à signer tout acte se rapportant à cette demande.

#### **Plan de financement**

	Montant
LEADER (FEADER)	11 612,19 € HT
Autofinancement de la commune	6 531,85 € HT

*Adopté à l'unanimité*

### **2019-9804 Adhésion de la CCBC au syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la CCBC au Syndicat du Bassin Versant du Petit Morin Amont.

*Adopté à l'unanimité*

### **2019-9805 Transfert de la compétence "Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables" au Syndicat intercommunal d'énergies de la Marne"**

Le SIEM engage actuellement un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire, à ce titre le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune. Cette première tranche de déploiement est prise en charge par le SIEM tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

APPROUVE le transfert de la compétence IRVE telle que définie à l'article 3 bis des statuts du SIEM :

*"Dans les conditions prévues à l'article L.2224-37 du CGC, le Syndicat exerce en lieu et place des membres adhérant à la compétence visée à l'article 3 des présents statuts, et qui en font expressément la demande, la compétence en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'activité consistant à exploiter ces infrastructures de charge comprend également l'achat d'électricité nécessaire à leur alimentation"*

ADOpte les conditions d'exercice de la compétence telles que définies dans le règlement de service.

S'ENGAGE à accorder la gratuité du stationnement durant les deux premières années, a minima, des véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE

*Adopté à l'unanimité*

### **2019-9806 Délibération de principe contre le projet de réorganisation des services de la Direction Général des Finances publiques dans le Département de la Marne**

Le nouveau projet prévoit une réorganisation impliquant la fermeture du Centre des Finances publiques de Montmirail pour 2021.

Un accueil de proximité pour les administrés sera néanmoins prévu selon les mêmes horaires que ceux de la trésorerie actuellement. Cependant la pérennité de ce service minimale est très incertaine.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

S'OPPOSE au projet de réorganisation des services de la DGFIP dans la Marne.

S'OPPOSE à la fermeture de la trésorerie de Montmirail.

DEMANDE une meilleure répartition des centres des finances publiques sur le territoire de la Marne

*Adopté à l'unanimité*

### **2019-9807 Remplacement des fenêtres de la maison médicale**

le projet consiste à remplacer des fenêtres de la façade côté rue de la maison médicale. Lors des travaux de réhabilitation, les fenêtres existantes avaient été conservées. Elles sont aujourd'hui dégradées et posent des problèmes d'étanchéité.

8 fenêtres sont à remplacer ainsi que les stores. Il est proposé de valider le devis de l'entreprise A2P pour 10425,51 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise A2P pour 10 425,51 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

*Adopté à l'unanimité*

La délibération relative aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé n'a pu être votée du fait de l'absence de quorum. Elle est reportée au prochain Conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h05*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

